

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4 Choisy le Roi – 26 Novembre 2016

SAISON 2016/2017

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, Y LABROUSSE, M. AKILIAN, F. AVABY, A GRIGUER, JP DUBIER, J. TARRACOR

Excusés : C. MOURADIAN, C BOULONGNE

Assistent : P VENDRAMINI, JP ALORO,

Invité : A. DAGORNE

Le Président ouvre la séance à 10h30. Il souhaite d'abord la bienvenue aux 3 nouveaux membres du Conseil : Jean Paul DUBIER, Jacques TARRACOR et Alain GRIGUER, Président de la LNV depuis 1 mois.

1 / Informations du Président :

- Entretien avec le Secrétaire d'Etat aux Sports du 4/11/2016

Le bilan sportif de l'olympiade 2013-2016 a pu être partagé. Le Beach a connu une progression très importante mais la qualification aux Jeux a manqué la dernière année pour valoriser davantage cette ascension.

Concernant l'Equipe de France masculine de Volley Ball, la non qualification en quarts de finale olympique constitue un regret mais les performances et titres obtenus depuis 2014 sont remarquables. Pour le secteur féminin dont le bilan sportif est difficile, le Président a indiqué au Secrétaire d'Etat que le projet fédéral visait des objectifs jusqu'en 2024 ; M. Braillard a suggéré que le secteur féminin soit soutenu par un plan en dehors de la convention d'objectifs.

- CNDS :

Le Président informe les membres que le CNDS a envoyé cette semaine la convention à signer notifiant l'octroi d'une subvention de 34 400 euro d'aide au financement de la production audiovisuelle des matchs de Ligue Européenne des Bleues disputés à RENNES en juin dernier (Eurosport était le diffuseur) ; l'aide décidée correspond au montant sollicité lors du dépôt du dossier élaboré par A. Dagorne qu'il remercie pour le traitement de ce dossier et cette obtention.

- AG CEV du 12 décembre 2016 à Luxembourg

Philippe BLAIN a été réélu à la Présidence de la Commission des Entraîneurs. La réunion s'est très bien déroulée et a permis des échanges avec le Président de la CEV ainsi que le Président et Directeur Général de la FIVB.

L'AG de la WEVZA s'est tenue la veille et a élu un nouveau Président : le président de la fédération portugaise ; Eric TANGUY devient Vice-Président de la WEVZA et il annonce que la France récupère la gestion du Beach Volley ; le Portugal suivra les activités du Volley Ball et le représentant belge gèrera les finances.

- LNV

A Griguer demande que l'AG fédérale fixée au 8/01/2017 modifie les Statuts de la FFVB afin de permettre que le Président de la LNV, membre du bureau de la FFVB, puisse donner son droit de vote à un autre représentant de la LNV. A de Fabry et A Dagorne prennent note de la demande, rappellent qu'une procuration est prévue dans les textes en cas d'absence mais indiquent la difficulté juridique de transmettre son droit de vote à une personne qui n'est pas membre de l'instance.

Le Président de la LNV regrette au sujet de la Coupe de France que la LNV n'ait pas été associée à la discussion ayant conduit à la modification du règlement financier de la compétition 2016/2017, notamment concernant la prise en charge de l'hébergement du club visiteur.

Au sujet du secteur féminin qui est un enjeu majeur également pour la LNV, il souhaite que la tenue prochaine d'Etats Généraux associe des dirigeants et des membres de staff du secteur professionnel, d'Elite et de Nationale 2.

Sur proposition du Président de la FFVB, Monsieur Thierry MINSSEN est désigné à l'unanimité membre de la CCS.

2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives

*** PV adoptés :**

- CA n°3 du 30/10/2016 adopté à l'unanimité après prise en considération des modifications proposées par A de Fabry, M Akilian et P Vendramini.

- CCEE n°1 du 18/10/2016 adopté à l'unanimité.

- CCSR n°1 du 24/10/2016 adopté à l'unanimité.

- CCM n°1 du 8/10/2016 : A Dagorne fait remarquer que l'évocation du certificat médical est antérieure au décret paru le 12 Octobre ; après un échange avec JP Aloro, le Président de la FFVB propose que les titulaires de licences dirigeants puissent tenir la feuille de match ; Y Labrousse demande que l'exigence de certificat médical pour la délivrance d'une licence dirigeant soit levée ; les membres conviennent que ces changements soient examinés par la Commission pour une application la saison prochaine.

JP Dubier énonce de nombreux cas où les médecins ne veulent pas délivrer de certificat pour les jeunes M7.

Après une large discussion des membres relative à l'organisation des Equipes de France, le point 1 de ce PV est mis à l'étude.

Alain Griguer s'interroge sur le fondement de transmission par les clubs des ECG des seuls joueurs français.

Le CA décide que ce PV sera réexaminé au prochain CA en présence du Président de la Commission Médicale afin d'éclaircir certaines propositions de ce PV.

*** PV pour information :**

- Commission électorale n°1 et n°2 du 4/11/2016 et n°3 du 17/11/2016.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 12/12/2016

Date de diffusion : 14/12/2016

Auteur : Arnaud DAGORNE

- PV du Conseil de Surveillance du 9/09/2016

- Conseil de Surveillance : extrait de PV du 18/11/2016 désignant les deux administrateurs jusqu'à l'élection du renouvellement quadriennal

- Compte rendu du secteur évènementiel – Beach Volley n°3 du 25/09/2016

3 / Haut Niveau et Technique

- Equipes de France jeunes

Le TQCE Cadets se déroulera à ST JEAN D'ILLAC du 13 au 15/01/2017

Les TQCE juniors se disputeront en Roumanie pour l'EDF Féminine et en Bulgarie pour l'EDF Masc.

- Euro 2017

Présent à Cracovie le 15 Novembre, le Président rappelle que le tirage au sort de la poule de la France à l'Euro 2017 masculin en Pologne qui se déroule du 25/08 au 3/09/2017 a donné les adversaires suivants : Belgique ; Pays Bas et Turquie.

- Ligue Mondiale 2017

Une conférence de presse tenue s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de PAU le 10 Novembre : M. François BAYROU a annoncé que PAU sera la ville d'accueil de la Ligue Mondiale 2017 du 9 au 11 Juin, les matchs seront joués au Palais des Sports.

Le Président ajoute qu'en marge de la compétition, se dérouleront un Conseil d'Administration, un Conseil de Surveillance et seront également organisés à PAU les finales de la Compet'Lib et un colloque des enseignants EPS ; le colloque des cadres techniques est également envisagé.

Y. Labrousse indique que la Ligue d'Aquitaine a décidé d'organiser à Pau le Mondialito.

La FFVB va conclure avec PAU Agglomération une convention triennale (2017-2019) d'accueil de stages et matchs des Equipes de France de Volley Ball ; début mai 2017, l'équipe de France féminine y sera en stage avant de rejoindre le Portugal où se dispute le TQCM.

Il est envisagé que la billetterie de la Ligue Mondiale ouvre dès le mois de décembre.

- TQCM 2017

A Dagorne informe les membres que le dernier tour du TQCM est avancé au mois de juillet (du 11 au 16/07) ; ce sont les équipes classées 2^{ème} de chaque poule disputée fin mai qui seront qualifiées pour cet ultime tournoi.

Chaque match de l'Equipe de France lors du tournoi organisé à Lyon sera retransmis en direct en soirée par *L'EQUIPE*.

- Ligue Européenne 2017

Pour l'année prochaine, le format est maintenu en poule de 4 nations et l'exigence de production TV est allégée à un match par tournoi.

A Dagorne informe les membres que l'inscription à cette compétition est à renvoyer au plus tard le 16 décembre. A l'unanimité, le CA décide l'engagement de l'Equipe de France féminine en Ligue Européenne 2017.

4 / Instances internationales : CEV / FIVB

- Euro 2019 :

La CEV a transmis aux fédérations européennes le cahier des charges d'organisation le 10 Novembre, la veille de son AG. La candidature est à envoyer au plus tard début Juin 2017.

Une réunion avec les autres pays candidats (Belgique, Pays Bas et Slovénie) est fixée au 27 janvier à PARIS afin de poursuivre la préparation du dossier de candidature et élaborer une proposition financière d'organisation qui soit cohérente avec le budget de cet Euro (la CEV demandant un « fee » de 5 M€)

- Arbitres internationaux :

Asics, partenaire de la FIVB, dote les arbitres internationaux cette saison ; la CCA collecte en ce moment auprès des arbitres la commande de ces nouvelles tenues officielles qui sont payées par les arbitres concernés.

5 / Événementiel / Communication/ Marketing

- Partenariat MIKASA

Le Président indique que les discussions avec MIKASA pour le renouvellement du contrat se poursuivent après avoir rencontré le Directeur commercial japonais lors de l'AG de la FIVB.

M. Rongione, le distributeur français de MIKASA, était présent le 5/11/2016 à Dijon lors du Colloque Soft Volley dont il était partenaire.

- Volleyades et Mini Volleyades 2017

Le Président énonce que Vichy était intéressée par l'accueil des Volleyades mais le délai est trop court pour 2017 ; Tourcoing va déposer sa candidature.

Concernant les Mini-Volleyades, le Président rappelle qu'un courrier a été envoyé lundi 21/11 en réponse au courrier transmis par le Président du CDVB 62 à tous les Présidents de CD : le déroulement de cette compétition sur 3 jours a été décidé à la demande des techniciens et de la Commission médicale.

Il propose que l'aide fédérale au club organisateur augmente de 10 à 14 k€ et qu'un nouveau sondage soit adressé aux CD afin qu'ils choisissent entre le maintien sur 3 jours ou la participation d'un nombre réduit d'équipes.

Le CA approuve à l'unanimité ces deux propositions.

- Finales de Coupe de France de jeunes 2017

La date limite de réception des candidatures est le 10 décembre

- Finales de Coupe de France de Volley Ball

A Dagonne indique que la Ville de Clermont Ferrand est intéressée pour accueillir à la Maison des Sports les 4 Finales de la Coupe de France de VB le 11 mars prochain ; une rencontre avec le Directeur des Sports et une visite de la salle sont prévues le 29 Novembre.

- Proposition Easylive

Par ailleurs, le CA approuve à l'unanimité la mise en place du suivi en live sur le site fédéral via AGONEO des quarts et demi-finales de la Coupe de France séniors.

6 / Finances :

- Arrêté des comptes 2016

C Albe indique que le service comptable prépare d'ores et déjà l'arrêté des comptes de l'exercice, le cabinet de commissariat aux comptes ayant commencé ses travaux au siège fédéral ;

Il insiste pour que les notes de frais soient envoyées au service comptable avant la fin de l'année afin d'être comptabilisées. La FFVB est toujours dans l'attente, d'une part, du versement des subventions publiques octroyées pour le TQCE de Bordeaux et la Ligue Mondiale à Nancy, et d'autre part, du solde du produit des résultats en Ligue Mondiale en provenance de la FIVB. Le Président de la FFVB rappelle aux membres l'historique du litige entre Be InSports et la FIVB ; la chaîne a écrit très récemment à la FIVB en renvoyant une nouvelle version du contrat TV 2016 et en confirmant sa volonté d'actionner son option de production et diffusion des matchs des Bleus pour 2017.

Il informe que les comptes fédéraux ont fait l'objet d'échanges et de discussions avec R. Goux au titre du Conseil de Surveillance

- LNV

Les versements prévus dans le cadre du moratoire conclu avec la LNV ont été reçus cette semaine. A Griguer demande que la LNV soit informée préalablement des désignations avant le déroulement des journées de championnat professionnel.

C Albe annonce que la FFVB va verser à la LNV la part lui revenant sur chaque licence professionnelle facturée aux clubs (20 €/licence).

7 / Vie associative et fédérale :

- Modifications statutaires :

A de Fabry et le Président rappellent que les modifications statutaires doivent être envoyées 20 jours au plus tard avec la date de l'AG Fédérale ; P Vendramini demande, au nom du Conseil de Surveillance, qu'un membre du Conseil de Surveillance assiste au Bureau exécutif qui sera mis en place à partir de Janvier 2017.

- AG de Ligues en décembre en vue de l'élection fédérale du scrutin de liste

La Martinique tiendra son AG le samedi 17 décembre.

A de Fabry dresse la liste des dirigeants de la FFVB et des membres du Conseil de Surveillance qui seront présents lors des AG des Ligues régionales se déroulant entre le 1^{er} et le 18 décembre

- RPE TQCN masculin et féminin

Ces règlements sont adoptés à l'unanimité ; le CA décide que soit rajoutée dans chaque règlement la mention que le club classé 1^{er} de chaque Ligue accède directement à la division supérieure.

Après une large discussion entre les membres, il est décidé que le règlement des TQCN 2017/2018 sera présenté à l'AG fédérale de juin 2017 avant le début des compétitions.

- RPE « LAM, LAF et LBM »

Le règlement des devoirs d'accueil et de formation des clubs LNV est adopté à l'unanimité.

- AG fédérale du 8 janvier 2017

Le CA adopte à l'unanimité l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Fédérale

- Documents approuvés

Les Statuts et RI envoyés par deux Comités Départementaux (l'Aude et la Savoie) auprès du Secrétariat Général ont été analysés par la CCSR et le Service juridique fédéral et sont approuvés par le CA.

- Labels

JP Dubier informe les membres que les diplômes seront livrés dans les 10 jours. La distribution des drapeaux interviendra au début de l'année prochaine. E Tanguy souhaite que les ballons MOLTEN en dotation soient distribués lors des Assemblées Générales de Décembre.

- Convention INSEP

Le Président présente deux conventions à conclure prochainement avec l'INSEP dénommées « route du haut niveau » et « box fédération » ; elles visent à définir les modalités de collaboration entre l'INSEP et la FFVB concernant le projet numérique de l'INSEP sur les actions suivantes permettant de développer un dispositif collaboratif : formation ouverte à distance, visioconférence, Web TV et stockage de vidéos, suivi socioprofessionnel, espaces collaboratifs et carnet de développement.

- Demande du CD 84 concernant le club d'APT

Après échanges de points de vue entre les membres, le Conseil décide d'accorder une remise gracieuse de 50 % des frais de mutation des 14 joueuses concernées.

- Demande du club de LONGEAU AMIENS (LAMVB)

Au sujet de la présence de joueurs mutés en championnat interdépartemental du club créé en Novembre après la liquidation judiciaire du club d'Amiens (ALMVB), le Conseil demande à la Ligue régionale d'examiner ce dossier en concertation avec le Comité Départemental.

- Situation des réformes territoriales

- a) L'Assemblée Générale de la Ligue Poitou-Charentes

Le Conseil d'Administration de la FFVB constate :

- Que le Comité Directeur de Ligue Poitou-Charentes n'a pas convoqué à la date du 26 novembre 2016 les Groupements Sportifs Affiliés de la Ligue Poitou-Charentes pour son Assemblée Générale statutaire comptant pour 2015/2016 comme les règlements de la FFVB le lui contraignent et comme il lui avait été réclamé par le Secrétaire Général avant son dernier Comité Directeur régional.

- Que les délais permettant aux GSA de la Ligue Poitou-Charentes d'adopter en Assemblée Générale Ordinaire les statuts et l'exécutif de la nouvelle région qui disposera seule de la délégation fédérale sur leur territoire en 2017 sont dépassés.
- Que les Groupements Sportifs Affiliés de la Ligue Poitou-Charentes ne pouvant pas participer actuellement à l'Assemblée Générale constitutive de la « NOUVELLE AQUITAINE », ne sont pas en mesure de pouvoir voter pour l'olympiade 2017/2020, aux renouvellements des mandats exécutifs de la FFVB, Représentants Territoriaux et Délégués Régionaux devant se terminer le 20 décembre 2016.

Conformément à l'article 5.4 du Règlement Intérieur de la FFVB et à l'article 6-3 des Statuts de la LPCVB, **le Conseil d'Administration décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des Groupements Sportifs Affiliés et Groupements Sportifs Départementaux de la Ligue Poitou-Charentes** afin que ceux-ci puissent se prononcer sur :

- le rapport moral et le rapport financier du Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes de la saison 2015/2016 ;
- les tarifs et montants des amendes et droits comptant pour 2015/2016 ;
- le protocole de fusion-absorption entre la Ligue d'Aquitaine et la Ligue de Poitou- Charentes ;
- les projets de statuts et de règlement intérieur de la nouvelle Ligue Régionale fusionnée NOUVELLE AQUITAINE.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire sera dématérialisée et les votes des membres de la Ligue Poitou-Charentes auront lieu sur le serveur fédéral par internet à partir d'un ordinateur (cf. Instruction Administrative). L'Assemblée Générale est soumise aux quorums et aux modalités de délibérations conformes à ses Statuts.

Conformément à l'article 5.4 du Règlement Intérieur de la FFVB et à l'article 6-3 des Statuts de la LPCVB, la convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dématérialisée seront établis par la FFVB et transmise aux votants 48h après la notification de la présente décision.

b) Situation des réformes territoriales - Le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes

Le Conseil d'Administration de la FFVB constate :

- Que le Comité Directeur de la LPCVB dans sa séance du 20 novembre 2015 approuve, à l'unanimité des présents, la fusion-absorption de la réforme territoriale entre les Ligues d'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes.
- Que le 8 mars 2016, la Ligue Poitou-Charentes retourne à la FFVB, signée du Président de la Ligue, la convention d'Aides Aux Ligues, engageant la Ligue Régionale à respecter le calendrier de la réforme territoriale ainsi que les dates limites des élections des mandats olympiques 2017/2020.
- Que le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes rejette intégralement le projet de fusion et la réforme territoriale par décision de son Comité Directeur du 17 novembre 2016.

Entre le 8 mars et le 17 novembre 2016, le service juridique de la FFVB et la CCSR, en soutien aux Ligues régionales devant procéder à la fusion, n'ont obtenu de la Ligue Poitou-Charentes aucun avancement dans l'élaboration du protocole de fusion, ni dans celui des Statuts et Règlement Intérieur des nouvelles régions. Les réponses tardives, évasives ou même absentes aboutissant au rejet définitif du 17 novembre par la Ligue Poitou-Charentes.

Le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes ne permet donc pas l'exécution du calendrier de la réforme territoriale auquel il s'était engagé.

Le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes met gravement en péril le processus de fusion et le calendrier de constitution de la nouvelle Ligue : « NOUVELLE AQUITAINE ».

Le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes ne convoque pas l'Assemblée Générale statutaire comptant pour 2015/2016, afin que les représentants des GSA de Poitou-Charentes puissent :

- se prononcer sur le rapport moral de la Ligue Poitou-Charentes de la saison 2015/2016,
- se prononcer sur le rapport financier de la Ligue Poitou-Charentes de la saison 2015/2016,
- approuver les tarifications ainsi que les montants des amendes et droits de la LPCVB pour la saison 2016/2017,
- se prononcer sur les projets de Statuts et de Règlement Intérieur de la «NOUVELLE AQUITAINE »ainsi que sur les conditions du protocole de fusion.

De plus, le Conseil d'Administration de la FFVB constate qu'entre le 20 novembre 2015 et le 17 novembre 2016, l'ensemble des administrateurs de la LPCVB n'étaient **pas valablement licenciés** à la FFVB, impliquant l'irrégularité des décisions des comités directeurs de la Ligue Poitou-Charentes et autant de recours possibles sur les décisions qui y ont été prises.

En présence du non-respect flagrant de la réglementation de la FFVB, dans le présent cas d'urgence, et afin de permettre aux GSA de la Ligue Poitou-Charentes de se **prononcer sur la fusion** de la Ligue Poitou-Charentes et sur les Statuts de la nouvelle région recevant délégation de la FFVB, mais également pour leur permettre de **pouvoir voter au renouvellement de l'exécutif fédéral 2017/2020** ; le Conseil d'Administration de la FFVB conformément à l'article 5 des statuts, à l'article 5.5 du Règlement Intérieur de la FFVB, à l'article 13-2 des statuts actuels de la Ligue Poitou-Charentes décide de **suspendre** le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes en considération des faits exposés ci-dessus.

Le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes ne peut donc plus délibérer jusqu'à la levée de la suspension. L'ensemble des actes de gestion courante des membres valablement licenciés du Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes devront obtenir la validation de la FFVB (Président, Trésorier ou Secrétaire Général). Selon les statuts fédéraux, le Conseil de Surveillance aura un compte rendu de la situation et de la présente décision.

8 / Questions diverses :

La prochaine séance est fixée au lundi 12 Décembre à 14h30.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY